

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151**12 décembre 2001****SOMMAIRE**

Alzette Shipping S.A., Luxembourg	55219	Potiguar III, S.à r.l., Luxembourg	55210
Audilog Benelux S.A., Luxembourg	55224	Potiguar III, S.à r.l., Luxembourg	55212
Aventura Finance S.A., Luxembourg	55221	Prestige Luxembourg Sicav, Luxembourg	55212
Blue Lagoon Shipping Company S.A., Luxembourg	55227	Prestige Luxembourg, Sicav, Luxembourg	55212
Broad Street Mall, S.à r.l., Luxembourg	55230	Pro Mundo Industries S.A., Luxembourg	55203
Carrera Finance S.A., Luxembourg	55235	Promed S.A., Kayl	55208
Citadel Frontier, S.à r.l., Luxembourg	55238	Ratefile S.A., Luxembourg	55213
Citadel Horizon, S.à r.l., Luxembourg	55242	Ratefile S.A., Luxembourg	55213
MS Equity Products (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	55202	Ratefile S.A., Luxembourg	55213
Multimet S.A., Luxembourg	55202	Rebean Investments, S.à r.l., Luxembourg	55214
Multimet S.A., Luxembourg	55202	Rebean Investments, S.à r.l., Luxembourg	55214
Multiservices Holding S.A., Luxembourg	55203	Rénovation P. Bettendorf, S.à r.l., Ernzen	55213
Nassou S.A., Luxembourg	55203	Renovum S.A., Grevenmacher	55215
Nassou S.A., Luxembourg	55203	Reumonservices, S.à r.l., Hautcharage	55212
Nassou S.A., Luxembourg	55203	Righel Holding, S.à r.l., Luxembourg	55214
Newport S.A., Luxembourg	55204	Righel Holding, S.à r.l., Luxembourg	55214
Newport S.A., Luxembourg	55204	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg	55217
Newport S.A., Luxembourg	55204	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg	55217
Nex-Foto Capital S.A., Luxembourg	55205	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg	55218
Nobis Société des Banques Privées S.A., Luxembourg	55204	Rispoll Investment Holding S.A., Luxembourg	55218
Nouveaux Ets Liebaert, S.à r.l., Senningerberg	55205	Robert Milford Asset Management S.A., Luxembourg	55216
Nouvelle Radiocom, S.à r.l., Luxembourg	55205	Rooster S.A., Luxembourg	55216
Olbiastate S.A., Luxembourg	55205	Russinvest S.A., Luxembourg	55217
Orea Beauté, S.à r.l., Luxembourg	55206	Russinvest S.A., Luxembourg	55217
Orelux S.A.H., Luxembourg	55206	Sacha S.A.H., Luxembourg	55238
Papiba, S.à r.l., Luxembourg	55206	Sacha S.A.H., Luxembourg	55238
Performance Invest S.A., Luxembourg	55207	Salon de Coiffure Angelsberg, S.à r.l., Grevenmacher	55247
Perpignan S.A.H., Luxembourg	55208	Scholz & Cie, S.à r.l., Mamer	55247
Perpignan S.A.H., Luxembourg	55208	So.Pa.F. Invest S.A., Luxembourg	55226
PHM Computing, S.à r.l., Luxembourg	55206	So.Pa.F. Invest S.A., Luxembourg	55226
Plabber Holding S.A., Luxembourg	55207	Société de Production Audiovisuelle S.A., Luxembourg	55223
Plabber Holding S.A., Luxembourg	55207	Solimmo S.A., Luxembourg	55247
Platinum Holding Luxembourg S.A.H., Luxembourg	55208	Soprel Group Enterprises S.A., Luxembourg	55213
Pollone Holding S.A., Luxembourg	55209	Stang Braz SC, Junglinster	55247
Pollone Holding S.A., Luxembourg	55209	Thacha S.A.H., Luxembourg	55215
Porretal S.A., Luxembourg	55209	Torch Strategic S.A., Luxembourg	55237
Potiguar II, S.à r.l., Luxembourg	55202	Unirack Western Group S.A., Luxembourg	55218
Potiguar III, S.à r.l., Luxembourg	55210	White Invest S.A., Luxembourg	55246

MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2673 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 81.149.

—
Par suite d'un transfert de toutes les parts sociales de la société intervenu le 31 mai 2001, les 500 parts sociales de la société sont désormais détenues par MORGAN STANLEY SECURITIES INC., une société de droit américain, avec siège social à 1585 Broadway, New York, New York 10036, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 14, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37973/250/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 32.678.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, vol. 534, fol. 26, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

(37974/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

MULTIMET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 32.678.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire en date du 10 mai 2001

La FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., domiciliée à Strassen, est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Pour extrait conforme et sincère

MULTIMET S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 26, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37975/788/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POTIGUAR II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.717.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2001 que:

- M. K. John Pack, 920 Davis, League City, USA-77573 Texas, démissionne de son poste d'administrateur;
- M. John Elzner, domicilié 4300 Golden Shadow Circle, the Woodlands, USA-77381 Texas, est élu au poste d'administrateur. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliataire

D. C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 23, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38008/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

MULTISERVICES HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.475.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2001, vol. 553, fol. 58, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signatures

(37976/035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NASSOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.221.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(37977/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NASSOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.221.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(37978/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NASSOU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.221.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2001, vol. 552, fol. 54, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(37979/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PRO MUNDO INDUSTRIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 69.562.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 5 juin 2001:

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2000 est reportée à une date ultérieure.
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 5 juin 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38016/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NEWPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.797.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 11 juin 2001, vol. 554, fol. 5, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour la société

Signature

(37980/730/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NEWPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.797.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mars 2001

«Deuxième résolution

Les directeurs décident de transférer le siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg et ceci à partir du 24 avril 2001.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2001, vol. 554, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37981/730/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NEWPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 55.797.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2001

«1. L'Assemblée accepte la démission de la société HALSEY, S.à r.l., de son poste d'Administrateur, avec effet au 24 avril 2001.

2. L'Assemblée nomme Monsieur Claude Stiennon en tant qu'Administrateur en remplacement de la société HALSEY, S.à r.l., à effet au 24 avril 2001. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2002.

L'Assemblée désigne M. Claude Stiennon, qui accepte, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (Administrateur-Délégué), à compter à ce jour.

Les pouvoirs de Monsieur Claude Stiennon, ainsi que les pouvoirs de signatures bancaires sont fixés dans un document annexé au présent procès-verbal, pour en faire partie intégrante.

3. L'Assemblée nomme Monsieur Arnaud Bierry en tant que Commissaire aux Comptes de la société, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire d'avril 2002.»

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2001, vol. 554, fol. 7, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37982/730/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 20.533.

Les comptes annuels et les documents relatifs de l'exercice 2000, enregistrés à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 12, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

NOBIS SOCIETE DES BANQUES PRIVEES

R. Roth / R. Meinerzag

(37986/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NEX-FOTO CAPITAL, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.196.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour NEX-FOTO CAPITAL, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / S. Wallers

(37985/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NOUVEAUX ETS LIEBAERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, rue de Neuhausgen.
R. C. Luxembourg B 26.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour NOUVEAUX ETS. LIEBAERT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(37987/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

NOUVELLE RADIOCOM, S.à rl., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Stumper.
R. C. Luxembourg B 66.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 20, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(37988/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

OLBIASTATE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 200.000,- entièrement libéré.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 73.900.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société
qui s'est tenue à Luxembourg le 5 juin 2001*

Première résolution

L'assemblée générale ratifie la nomination de Mademoiselle Francesca Docchio en tant qu'administrateur de la société fait par le conseil d'administration en date du 21 mai 2001.

Le mandat du nouvel administrateur expire à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005.

Septième résolution

L'assemblée générale prise connaissance de la démission donnée par Mademoiselle Maria Laura Guardamagna, décide de nommer nouveau Commissaire aux Comptes Monsieur Carlo Severgnini, réviseur d'entreprise, avec adresse professionnelle à 9, via Camperio, Milan, Italie.

Le mandat expira à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2005.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi / F. Docchio

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 18, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37989/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

OREA BEAUTE, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 72.809.

Assemblée Générale Extraordinaire

L'an deux mil un, le 13 juin 2001 à 17.30 heures, les associés de la société à responsabilité limitée OREA, S.à r.l., se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en l'étude de Maître Eyal Grumberg, 4-6, avenue de la Gare à L-1610 Luxembourg, sur convocation faite à l'initiative du gérant Albert Lammar, par lettres recommandées adressées le 6 juin 2001.

L'assemblée générale extraordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Révocation avec effet immédiat du mandat de gérante de Madame Maria Das Dores De Sousa Carvalho.

Madame Maria Das Dores De Sousa Carvalho est absente.

Monsieur Albert Lammar est présent de sorte que plus de la moitié du capital social est représenté.

L'assemblée délibère donc conformément aux articles 193 et 194 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

L'assemblée décide que le mandat de Madame Maria Das Dores De Sousa Carvalho est révoqué avec effet immédiat à la majorité des voix représentées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 18.00 heures.

Fait et passé à Luxembourg, le 13 juin 2001.

A. Lammar
Associé

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37992/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ORELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.216.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Signature.

(37993/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PAPIBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 58.687.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang
Gérante

(37996/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PHM COMPUTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 54.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour PHM COMPUTING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(38001/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PERFORMANCE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 36.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2000.
- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur. Elle nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

Luxembourg, le 23 mai 2001.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37997/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PLABBER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.161.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 15, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	EUR 64.571,63
- Bénéfice de l'exercice 2000	EUR 95.274,65
- Report à nouveau	EUR 159.846,28

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Signature.

(38002/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PLABBER HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.161.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale ordinaire réunie à Luxembourg le 11 juin 2001 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée prend acte de la démission du commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Marc Koeune et nomme en son remplacement la société CeDerLux-Services, S.à r.l. avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, 1728 Luxembourg à partir de l'exercice 2001. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

2. L'Assemblée décide de nommer un administrateur supplémentaire, Monsieur Marc Koeune, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg portant ainsi le nombre des administrateurs à quatre.

Les mandats expireront immédiatement après l'Assemblée Générale statutaire de l'an 2003.

Pour extrait conforme
Signature
Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 15, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38003/693/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PERPIGNAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.470.

—
Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour PERPIGNAN S.A., Société Anonyme Holding
BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(37999/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PERPIGNAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.470.

—
L'Assemblée générale ordinaire du 7 septembre 1999 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Moïse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Cette même assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., Commissaire aux comptes, 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

Pour PERPIGNAN S.A.
BGL-Mees-Pierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(37998/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PLATINUM HOLDING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.260.

—
Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 avril 2001, Monsieur Moïse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 14 rue Aldringen, a été nommé par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Monsieur Jean-Paul Rosen, administrateur démissionnaire, avec effet au 9 avril 2001.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

pour PLATINUM HOLDING LUXEMBOURG S.A.
BGL-MeesPierson Trust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38004/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PROMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3650 Kayl, 28, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 36.928.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 24, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour PROMED S.A.
J.-M. Theis
Administrateur-Délégué

(38015/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

(38005/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 48.672.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière avancée le 27 février 2001

Résolutions

L'Assemblée décide de ratifier la cooptation de M. Simone Strocchi décidée par le Conseil d'Administration en sa réunion du 14 avril 2000.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2001.

Conseil d'Administration:

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Simone Strocchi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

POLLONE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38006/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PORRETAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 38.869.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 29 mai 2001 que:

- Le siège social est établi au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- La société VAN GEET DERICK & CO, Réviseurs d'Entreprises, S.à r.l., ayant son siège social au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement du commissaire aux comptes, Monsieur Yves Wallers, expert-comptable, demeurant au 20, rue Jean Melsen, L-9142 Burden, démissionnaire.

- Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de 2004.

Luxembourg, le 9 juin 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 9, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38007/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POTIGUAR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.718.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 2001 que:

- M. K. John Pack, 920 Davis, League City, USA-77573 Texas, démissionne de son poste d'administrateur;
- M. John Elzner, domicilié 4300 Golden Shadow Circle, the Woodlands, USA-77381 Texas, est élu au poste d'administrateur. Il terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Agent domiciliataire

D. C. Oppelaar / A. Compère

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 83, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38009/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POTIGUAR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 76.718.

In the year two thousand and one, on the nineteenth of March.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

POTIGUAR II, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 12, rue Léon Thyès,
here represented by Mrs Anna Bobo Remijn, lawyer, residing in Junglinster (Luxembourg),
by virtue of two proxies given on February 21, 2001.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of POTIGUAR III, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 14th of June 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 820 of November 9, 2000.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to accept the resignation of Mr Sergio Brandao, mechanical engineer, residing at 2050 Dryden Road, Houston, Texas 77030, as manager of the Company with immediate effect and to grant full discharge to him for the execution of his mandate.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 12 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers consisting of managers A and B. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

Third resolution

The sole shareholder decides to appoint with immediate effect as managers of the Company, the following managers
Managers A:

- 1) Mr Andrew L. Fawthrop, geophysicist, residing at 27 The Oval, Sugarland, Texas USA 77479,
- 2) Mr Steven L. Thibodeaux, engineer, residing at 6 Foxworth, Court Sugar Land, Texas 77479,

Managers B:

- 1) Mr Philip L. Faith, mechanical engineer, residing at 230 Stony Creek Drive, Houston, Texas 77024,
- 2) Mr John K. Pack, engineer, residing at 920 Davis, League City, 77573 Texas (USA).

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately 50,000.- LUF.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

POTIGUAR II Ltd., dont le siège social est établi à établi à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, ici représentée par Mademoiselle Anna Bobo Remijn, juriste, demeurant à Junglinster (Luxembourg) en vertu de deux procurations datées du 21 février 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société POTIGUAR III, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 14 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 820 du 9 novembre 2000.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Sergio Brandao, ingénieur industriel, demeurant à 2050 Dryden Road, Houston, Texas 77030, en sa qualité de gérant de la société, avec effet immédiat et de lui donner décharge entière pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 12 des statuts comme suit:

«**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité de gérants de la société, les gérants suivant

- Gérants A:
- 1) Monsieur Andrew L. Fawthrop, géophysicien, demeurant 27 The Oval, Sugarland, Texas USA 77479,
 - 2) Monsieur Steven L. Thibodeaux, ingénieur, demeurant 6 Foxworth, Court Sugar Land, Texas 77479,

Gérants B:

- 1) Monsieur Philip L. Faith, ingénieur industriel, demeurant 230 Stony Creek Drive, Houston, Texas 77024,
- 2) Monsieur John K. Pack, ingénieur, demeurant 920 Davis, League City, 77573 Texas (USA).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte est évalué à environ 50.000.- LUF.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bobo Remijn, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2001, vol. 128S, fol. 83, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

(38010/220/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

POTIGUAR III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.718.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 9 avril 2001.

G. Lecuit.

(38011/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.223.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 13, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(38012/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

PRESTIGE LUXEMBOURG, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.223.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2001

En date du 20 avril 2001, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Dubourg, Monsieur Bruno Bottausci, Monsieur Hervé Delaunay, en qualité d'Administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38013/005/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

REUMONSERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4953 Hautcharage, 58, Cité Bommelscheuer.

R. C. Luxembourg B 29.685.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2001, vol. 320, fol. 17, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Signature.

(38024/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RATEFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.223.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2001, vol. 553, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(38017/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RATEFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.223.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2001, vol. 553, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(38018/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RATEFILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.223.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2001, vol. 553, fol. 9, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS, S.à r.l.

(38019/601/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RENOVATION P. BETTENDORF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7636 Ernzen, 40, Montée d'Ernzen.
R. C. Luxembourg B 65.627.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 20, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38022/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SOPREL GROUP ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.795.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 4 avril 2001 au siège social de la société que:

1) Mademoiselle Martine Even, demeurant à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2005 en remplacement de Mademoiselle Alexia Meier démissionnaire avec effet au 1^{er} mars 2001

2) Une convention de domiciliation a été conclue entre la société SOPREL GROUP ENTERPRISES S.A. et WILSON ASSOCIATES établie à L-2449 Luxembourg; 11, boulevard Royal en date du 4 avril 2001

3) LUDOVISSY & ASSOCIES établi à L-2324 Luxembourg; 6, avenue Pescatore est nommé conseil juridique de SOPREL GROUP ENTERPRISES S.A.

Luxembourg, le 4 avril 2001.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38049/309/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

REBEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.949.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal sous seing privé en date du 26 avril 2001, enregistré à Luxembourg le 8 juin 2001, volume 553S, folio 99, case 12, que suite à une décision de l'assemblée générale des actionnaires et dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, la devise d'expression du capital social a été convertie de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} octobre 2001, et que la rubrique capital a désormais la teneur suivante:

Le capital social est fixé à EUR 14.873,61 (quatorze mille huit cent soixante-treize euros et soixante et un cents), représenté par 600 (six cents) parts sociales de EUR 24,79 (vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents) chacune.

Le siège social a en outre été transféré au L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Pour la société

Signature

(38020/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

REBEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(38021/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RIGHEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.473.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(38025/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RIGHEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 79.473.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé qui s'est tenue le 27 février 2001

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé de RIGHEL HOLDING, S.à r.l. (la «Société») du 27 février 2001, il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000;
- d'allouer comme suit le bénéfice de l'exercice:

- à la réserve légale	150.000,- EUR
- à reporter	529.661.132,73 EUR

- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 2000;

- de renouveler le mandat des Gérants pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38026/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RENOVUM S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6791 Grevenmacher, 22, rue de Thionville.

Generalversammlung vom 30. Mai 2001

1. Der Verwaltungsrat ist vollständig nach ordnungsmäßiger Einladung vertreten
 1. Frau Nadine Brettschneider
 2. Frau Marlene Elfriede Kinn
 3. Herr Peter Zewen
 2. Das Geschäftsjahr wurde besprochen und die vorläufigen Ergebnisse anhand der Aufzeichnungen sowie Auftragsbeständen erörtert.
 3. Der Verwaltungsrat beschliesst, Zertifikate drucken zu lassen.
 4. a) Herr Peter Zewen überträgt an Frau Marlene Elfriede Kinn 594 Aktien, somit ist Frau Marlene Elfriede Kinn Inhaberin von insgesamt 597 Aktien.
b) Herr Peter Zewen ist nunmehr Inhaber von insgesamt 400 Aktien
c) Frau Nadine Brettschneider ist Inhaber von 3 Aktien.
 5. Herr Peter Zewen wird als Verwaltungsratsvorsitzender und Delegierter abberufen.
 6. Frau M.E. Kinn wird als neue Verwaltungsratsvorsitzende gewählt.
 7. Sämtliche, die Gesellschaft verpflichtenden Unterschriften werden von Frau M.E. Kinn sowie einem weiteren Mitglied des Verwaltungsrates getätigt.
 8. Frau M.E. Kinn übernimmt die Buchhaltung der Gesellschaft und überprüft die Bilanzen.
 9. Die Höhe der jährlichen Gewinnausschüttung an die Aktionäre erfolgt ebenfalls nach wirtschaftlicher Expertise durch Frau M.E. Kinn.
 10. Der nächste Generalversammlungstermin wird auf den 2. Freitag des Monats Juni (gem. Vertrag vom 28. Juni 1999) also auf den 8. Juni 2002 festgelegt.
- Alle in diesem Protokoll aufgeführten Festlegungen wurden einstimmig beschlossen.

Grevenmacher, den 30. Mai 2001.

1. Frau Nadine Brettschneider, 16, rue Martin, F-57770 Boust
 2. Frau Marlene Elfriede Kinn, Im Breitenberg 4, D-54329 Konz
 3. Herr Peter Zewen, 22, rue de Thionville, L-6791 Grevenmacher
- Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38023/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

THACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 46.779.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 29 mai 2001

« ... En vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le conseil d'administration décide de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 862.669,47 (huit cent soixante-deux mille six cent soixante-neuf euros et quarante-sept cents).
3. Le conseil d'administration décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 862.669,47 (huit cent soixante-deux mille six cent soixante-neuf euros et quarante-sept cents), représenté par 3.480 (trois mille quatre cent quatre-vingts) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente. ...»

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38056/222/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ROBERT MILFORD ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 68.904.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 30 mai 2001 que:

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société avec effet immédiat.

- L'Assemblée élit en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

- L'Assemblée ne ratifie pas la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement Monsieur Pier Luigi Tomassi, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 30 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 554, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38031/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ROOSTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 67.651.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.

- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame C.-E. Cottier Johansson, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à convertir en euros, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, le capital social actuellement exprimé en FRF, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à augmenter le capital souscrit et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

- L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter ou à supprimer la mention de la valeur nominale des actions si nécessaire, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration, avec une date de prise d'effet à déterminer par ledit Conseil, à adapter l'article 3 des statuts, et ce pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 554, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38032/595/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RUSSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 50.139.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 juin 2001

- les démissions de Messieurs John Turpel et Norbert Kummer en tant qu'administrateurs de la société sont acceptées.

- Filippo Comparetto, employé privé, Hunsdorf et Monsieur Alain Noullet, employé privé, Esch-sur-Alzette sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2006.

- Le domicile de la société est fixé au 19, rue de Kirchberg à L-1858 Luxembourg.

- Le conseil d'administration est autorisé à nommer Madame Paola Müller-Storni, administrateur de sociétés demeurant à San Vittore (CH), en tant qu'administrateur-délégué.

Le 14 juin 2001.

Certifié sincère et conforme

Pour RUSSINVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38033/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RUSSINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
R. C. Luxembourg B 50.139.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 7 juin 2001

Madame Paola Müller-Storni est nommée administrateur-délégué. Madame Paola Müller-Storni est autorisée à engager la société sous sa signature individuelle pour toutes les opérations journalières.

Certifié sincère et conforme

Pour RUSSINVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 27, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38034/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(38027/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 64.816.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(38028/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.816.

L'assemblée générale statutaire du 18 juin 1999 a nommé aux fonctions de Commissaire aux comptes COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, L-2551, 123, avenue du X Septembre, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38030/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 64.816.

L'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2000 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Moyse Dargaa, licencié en sciences commerciales et financières, L-1118, 14, rue Aldringen, en remplacement de Monsieur Vincenzo Arnó.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A.

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38029/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

UNIRACK WESTERN GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 43.634.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 8 mai 2001

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 8 mai 2001 que Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 8 mai 2001, le Conseil d'Administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Maurizio Polselli, demeurant 46, Viale San Nilo à I-00046 Grottaferrata (Rome);
- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2001, vol. 554, fol. 2, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38070/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

ALZETTE SHIPPING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-1342 Luxemburg, 42, rue de Clausen.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundeins, am sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen

- 1.- Herr Emiel Lemmens, Kapitän, wohnhaft in Schoten (Belgien);
- 2.- Frau Henriette Peleman, Beamtin, wohnhaft in Schoten (Belgien);

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I.- Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital.

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ALZETTE SHIPPING S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist der Transport durch Flussschiffe von allen Waren, Gütern und Materialien.

Die Gesellschaft kann auch Vermietungen und Verleihung von Schiffen mit Drittparteien abwickeln, Mannschaften zur Verfügung stellen, als Vertreter oder Agent auftreten, know-how anbieten oder als Zivilingenieur auftreten so wie alle Geschäfte finanzieller oder geschäftlicher Art tätigen welche mit dem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls alle Reparatur- und Unterhaltsarbeiten an Schiffen für und für Rechnung von Drittpersonen unternehmen.

Die Gesellschaft kann auch Beteiligungen aufnehmen an allen Unternehmen oder Gesellschaften die einen ähnlichen Geschäftszweck verfolgen oder welche der Gesellschaft nützlich sein könnten.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt neunundvierzigtausendsechshundert Euro (EUR 49.600,-), eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je vierhundertsechundneunzig Euro (EUR 496,-), voll eingezahlt.

Die Aktien sind Namensaktien.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt das Gesellschaftskapital auf fünfhunderttausend Euro (EUR 500.000,-) zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt und beauftragt die Kapitalerhöhung ganz oder teilweise vorzunehmen, den Ort und das Datum der Aktienaussgabe oder der verschiedenen Aktienaussgaben festzusetzen, die Bedingungen der Zeichnung der Aktien und der Einzahlung die notwendig oder wünschenswert sind festzusetzen, auch wenn sie nicht ausdrücklich in diesen Satzungen erwähnt sind.

Der Verwaltungsrat ist desweiteren berechtigt, nach der Zeichnung der neuen Aktien, die Einzahlung und die durchgeführte Kapitalerhöhung in einer Notariatsurkunde festzustellen und die Gesellschaftssatzungen dementsprechend abändern zu lassen, das Ganze im Einklang mit dem Gesetz vom 10. August 1915 und unter der Bedingung, dass die obenaufgeführte Ermächtigung jeweils nach fünf Jahren erneuert werden muss.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen oder Wandelanleihen sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen nur im Rahmen des genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat wird die Natur, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe und Rückzahlungsbedingungen sowie jede andere Bedingung die sich auf die Ausgabe der Obligationen bezieht, festsetzen.

Ein Register der Namensobligationen wird am Gesellschaftssitz geführt werden.

Im Rahmen der obenerwähnten Bedingungen und ohne Rücksicht auf die in Artikel 10 enthaltenen Bestimmungen, ist der Verwaltungsrat ermächtigt, das Gesellschaftskapital gegen Einbezug von freien Rücklagen zu erhöhen.

Der Verwaltungsrat kann, im Falle einer Kapitalerhöhung im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Vorzugsrecht der früheren Aktionäre ausschalten oder beschneiden.

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

Die Aktien können frei unter Aktionären abgetreten werden. Vor jeder Aktienabtretung an eine Person die nicht Aktionär ist muss der Abtretende die Gesellschaft durch Einschreibebrief informieren indem er Name, Vorname, Beruf und Adresse des Zessionars angibt, sowie die Zahl der abzutretenden Aktien. Die Gesellschaft muss die anderen Aktionäre schriftlich und binnen einer Woche von der geplanten Abtretung in Kenntnis setzen. Die anderen Aktionäre haben ein Vorzugsrecht auf die zum Wiederverkauf vorgesehen Aktien an eine Drittperson zum Buchungswert. Im Falle wo mehrere Aktionäre an dem Übernehmen der Aktien interessiert sind können die zum Verkauf angebotenen Aktien, im Verhältnis zu den Aktien die Aktionäre schon in der Gesellschaft haben, von ihnen gekauft werden. Der Beschluss

des Aktionärs die zum Kauf angebotenen Aktien zu übernehmen muss binnen vierzehn Tagen ab Ankündigung durch die Gesellschaft, wie oben erwähnt, genommen werden, andernfalls dieses Recht verfällt.

Die vorgenannte Anordnung wäre ebenfalls anwendbar bei einer Übertragung von Aktien im Todesfall oder im Konkursfall einer physischen Person die Aktionär wäre.

II.- Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann fünf Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III.- Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Freitag im Mai um 14.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezahlten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezahlten Aktien vorbehalten ist.

IV.- Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

VI.- Vorübergehende Bestimmungen

1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2001.

2.- Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2002.

VII.- Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1.- Herr Emiel Lemmens, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
2.- Frau Henriette Peleman, vorgeannt, fünfzig Aktien	50
Total: einhundert Aktien	100

Die Aktien wurden voll eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EUR 49.600,- zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII.- Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX.- Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf siebzigtausend Luxemburger Franken (70.000,- LUF).

Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf zwei Millionen achthundertneunundfünfzig Luxemburger Franken (LUF 2.000.859,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1.- Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

- L-1342 Luxemburg, 42, rue de Clausen.

Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf vier und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a.- Herr Emiel Lemmens, Kapitän, wohnhaft in Schoten (Belgien);

b.- Herr Eric De Prins, Geschäftsmann, wohnhaft in Asse (Belgien);

c.- Herr Raymond Van Herck, Diplomkaufmann, wohnhaft in Schuttrange.

d.- Herr Frank Devriese, Geschäftsmann, wohnend in Sint-Genesius-Rode (Belgien);

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

- DELOITTE & TOUCHE, mit Sitz in Berkenlaan, 6, Machelen (Belgien);

5.- Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2006.

6.- Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel 6 gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat Herrn Emiel Lemmens, vorgeannt, als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Lemmens, H. Peleman, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2001, vol. 418, fol. 29, case 1. – Reçu 20.009 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 15. Juni 2001

E. Schroeder.

(38088/228/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

AVENTURA FINANCE S.A., Société Anonyme. Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama)

2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama),

toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf,

en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de AVENTURA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne

puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (Euro 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (Euro 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration aura la faculté de nommer son président.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 9.45 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires.

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, quinze actions	15
2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, seize actions	16
Total: trente et une actions	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constataion

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 45.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant à L-Bérelange,
- b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville,
- c) Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Est nommée commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle que se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 129S, fol. 74, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

J.-P. Hencks.

(38092/216/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

SOCIETE DE PRODUCTION AUDIOVISUELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 31.979.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2001, vol. 554, fol. 7, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

(38045/800/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

AUDILOG BENELUX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AUDILOG GROUP S.A., société anonyme, ayant son siège social à F-78180 Montigny-le-Bretonneux, 14, avenue Gustave Eiffel,

ici représentée par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mai 2001.

2) Monsieur Christian Lucion, directeur, demeurant à F-54280 Moncel-sur-Seille, 3 avenue de la Gare, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mai 2001.

3) Monsieur Pascal Grosse, directeur, demeurant à B-5540 Hastien, 44, rue de Givet, ici représenté par Monsieur Christophe Blondeau, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg, le 7 mai 2001.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AUDILOG BENELUX S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- tous services, études, prestations, mises à disposition, interprétations, expertises et conseils ayant un rapport avec l'informatique, les télécommunications ou l'électronique;
- toutes opérations scientifiques, techniques, industrielles, commerciales ainsi que toutes recherches ou interventions se rapportant aux objets ci-dessus;
- la prise, l'acquisition, la cession et l'exploitation, directe ou indirecte, et par tout moyen de tous logiciels, progiciels, brevets, licences, dessins et marques de fabrique se rattachant auxdits objets;
- l'achat, la vente, la location, l'importation, l'exportation de tous biens ou services, et plus spécialement, des biens ou services liés aux objets ci-dessus.

La société a également pour objet la prise de participations dans toutes entreprises industrielles, commerciales ou civiles, ainsi que la gestion du portefeuille ainsi constitué, cette gestion devant s'entendre dans le sens le plus large.

Elle peut notamment et sans que cette énumération ne soit limitative:

- faire l'acquisition, par souscription ou achat, d'actions, d'obligations, de bons de caisse et d'autres valeurs mobilières généralement quelconques, de sociétés existantes ou à constituer, ainsi que la gestion de ces valeurs;
- contribuer à la gestion, au développement et à la gestion de sociétés par voie d'apports, de participations ou d'investissements généralement quelconques ou en acceptant des mandats d'administrateurs;
- agir en qualité d'intermédiaire à l'occasion de négociations tenues en vue de reprise de sociétés ou de prise de participations;
- assurer à toutes sociétés une assistance technique, administrative ou financière, se porter caution pour elles.

Art. 5. Le capital social est fixé à cent cinquante-neuf mille euros (159.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-neuf euros (159,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué pourra être nommé par l'assemblée générale.

Art. 10. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mercredi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille un.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille deux.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) AUDILOG GROUP S.A., prénommée, sept cent cinquante actions	750
2) Monsieur Christian Lucion, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
3) Monsieur Pascal Grosse, prénommé, cent vingt-cinq actions	125
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-neuf mille sept cent cinquante euros (39.750,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, approximativement à la somme de cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Gérard Bachelier, ingénieur, demeurant à F-78370 Plaisir, 56, chemin de la relativité.
 - b) Monsieur Marc Urbany, ingénieur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 244, avenue Louise.
 - c) Monsieur Vladimir Waksman, ingénieur, demeurant à F-78180 Montigny-le-Bretonneux, 13, rue Fauckner.
 - d) Monsieur Christian Lucion, directeur, demeurant à F-54280 Moncel sur Seille, 3 avenue de la Gare.
 - e) Monsieur Pascal Grosse, directeur, demeurant à B-5540 Hastière, 44 rue Givet.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1254 Luxembourg, 332, rue J.-P. Brasseur.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille six.
- 5) Le siège social est fixé à L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon I^{er}.
- 6) L'Assemblée générale nomme Monsieur Marc Urbany, ingénieur, demeurant à B-1050 Bruxelles, 244, avenue Louise, aux fonctions d'administrateur-délégué de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ch. Blondeau et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2001, vol. 9CS, fol. 19, case 9. – Reçu 64.140 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

F. Baden.

(38091/200/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.942.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme

G. J. Vender / D. Vigilante / S. Strocchi

Président et Administrateur-Délégué / Vice-Président / Administrateur

(38047/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.942.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 mai 2001

Résolution

L'assemblée prend acte des démissions de MM. Vittorio Brunello et Giuseppe Ciocchetti.

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de réduire le nombre des administrateurs de 5 à 3 et de les élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Giovanni Jody Vender, demeurant en Italie, Président et Administrateur-Délégué;

Domenico Vigilante, demeurant en Suisse, Vice-Président;

Simone Strocchi, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2001:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

So.Pa.F. INVEST S.A., Société Anonyme

G. J. Vender / D. Vigilante / S. Strocchi

Président et Administrateur-Délégué / Vice-Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 25, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38048/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

BLUE LAGOON SHIPPING COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Paul Bettingen mit Amtswohnsitz in Niederanven

Sind erschienen.

R.A. André Harpes, Rechtsanwalt, mit Domizil in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse;
R.A., Laurent Fisch, Rechtsanwalt, mit Domizil in L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse,
hier vertreten durch R.A. André Harpes, durch eine Vollmacht gegeben am 14. Mai 2001 welche von dem Kompartenent ne varietur gezeichnet wird und dem notariellen Akt beiliegen wird;

Kapitel I Form, Benennung, Sitz, Zweck, Dauer der Gesellschaft**Art. 1. Form und Benennung**

Zwischen den obengenannten Kompartenent und all jenen Personen, die das Eigentumsrecht an den nachstehend aufgeführten Aktien erwerben werden, wird andurch eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung BLUE LAGOON SHIPPING COMPANY S.A. an.

Art. 2. Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg/Stadt.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Ort des Grossherzogtums in Luxemburg verlegt werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Grossherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und denn Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange wie die Ereignisse fortdauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, welche unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält.

Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem der mit täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organ der Gesellschaft bekanntzugeben.

Art. 3. Zweck

Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, des weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

Art. 4. Dauer

Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Kapitel II. Gesellschaftskapital, Anteile**Art. 5. Gesellschaftskapital**

Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzig tausend (50.000,-) Euro festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfzig (50) Aktien einer und derselben Art zu je tausend (1.000,-) Euro.

Art. 6. Form der Aktien

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien laut Wunsch des Aktienbesitzers.

Kapitel III. Verwaltungsrat**Art. 7. Verwaltung der Gesellschaft**

Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern welche nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsmitglieder und sie bestimmt die genaue Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates. Die Verwaltungsratsmitglieder werden auf eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt, sie sind wiederwählbar und sie können jederzeit von der Gesellschafterversammlung, mit oder ohne Grund, abberufen werden.

Bei Ausschneiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes in gemeinsamer Beratung vorzunehmen. In diesem Fall wird die Gesellschafterversammlung bei ihrem nächsten Zusammentreffen die endgültige Wahl vornehmen.

Art. 8. Versammlungen des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat bestimmt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, einen oder mehrere Generalbevollmächtigte und setzt deren Befugnisse fest. Die Entschädigung und Honorare der Verwaltungsmitglieder werden gegebenenfalls von der jährlichen ordentlichen Gesellschafterversammlung festgesetzt.

Die Verwaltungsratsmitglieder können durch jedes Mittel, sogar mündlich, zu den Sitzungen des Verwaltungsrates einberufen werden.

Jedes abwesende oder verhinderte Verwaltungsratsmitglied kann einem anderen Mitglied durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Verwaltungsratssitzung erteilen.

Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn die Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder erschienen oder vertreten ist.

Jeder Beschluss wird durch die Mehrheit der abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst.

In Dringlichkeitsfällen ist ein schriftlicher Beschluss, welcher von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterschrieben ist, gültig und rechtsverbindlich, als wäre er während einer Verwaltungsratssitzung, welche regelmässig einberufen wurde und gültig beraten hat, gefasst worden. Ein solcher Beschluss kann in einem oder mehreren Dokumenten, in der Form eines Schriftstückes, eines Kabeltelegramms, eines Telegramms, eines Fernschreibens oder einer Telekopie, mit gleichem Inhalt beurkundet werden.

Art. 9. Protokoll der Verwaltungsratssitzungen

Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitgliedern unterschrieben. Die Abschriften oder Auszüge werden vom Vorsitzenden der Versammlung oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei beliebigen Mitglieder beglaubigt. Die Vollmachten werden den Protokollen beigefügt bleiben.

Art. 10. Befugnisse des Verwaltungsrates

Der Verwaltungsrat ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, welche zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendig oder zweckdienlich ist, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

Er kann unter anderem und ohne dass die folgende Liste komplett oder begrenzt sei, alle Verträge zeichnen oder Massnahmen treffen, die zur Ausführung jener Unternehmen oder Operationen die im Interesse der Gesellschaft sind, jede finanzielle oder andere Vereinbarung in diesem Zusammenhang machen, alle der Gesellschaft geschuldeten Summen einkassieren, davon Quittung abgeben, Überweisung oder Abzüge von Geldern, Renten, Guthaben oder sonstige Werten der Gesellschaft durchführen oder erlauben, jede Kontoeröffnung und alle damit verbundenen Operationen durchführen, Geld auf kurz oder lang an- oder verleihen.

Art. 11. Vollmachten

Der Verwaltungsrat kann ein Teil oder die Gesamtheit seiner Mächte bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an eines oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, sowie Direktoren, Handlungsbevollmächtigte, Angestellte oder andere Beauftragte übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Er kann auch Spezialvollmachten ausstellen oder fortdauernde oder vorübergehende Funktionen an Personen oder Beauftragte seiner Wahl übergeben.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Mitglied des Verwaltungsrates unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

Art. 12. Vertretung der Gesellschaft

Die Gesellschaft ist rechtsverbindlich verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die einzelne Unterschrift eines zu diesem Zwecke beauftragten Mitglied des Verwaltungsrates oder Bevollmächtigten, oder durch die einzelne Unterschrift einer Person, an welche durch den Verwaltungsrat oder sein Vertreter eine spezielle Vollmacht ausgestellt wurde, aber nur in den Grenzen dieser Vollmacht.

Art. 13. Kommissare

Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren.

Der oder die Kommissare werden durch die Gesellschafterversammlung für eine Höchstdauer von sechs Jahren benannt.

Kapitel IV. Gesellschafterversammlung

Art. 14. Befugnisse der Gesellschafterversammlung

Die Gesellschafterversammlung, welche ordnungsgemäss zusammengelassen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter.

Sie hat sämtliche Befugnisse welche diese Satzung oder das Gesetz ihr erteilen.

Art. 15. Jährliche Generalversammlung

Die jährliche Generalversammlung trifft ein jeweils am ersten Mittwoch im Monat Juli um 10 Uhr in der Gemeinde Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen Platz, welcher in der Vorladung angegeben ist, und zum ersten Male im Jahre 2002.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

Art. 16. Andere Generalversammlungen

Der Verwaltungsrat ist befugt andere Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Aufforderung der Aktionäre, welche ein Fünftel des Gesellschaftskapitals darstellen muss eine ausserordentliche Gesellschafterversammlung einberufen werden.

Wenn aussergewöhnliche Ereignisse eintreten sollten, welche souverän vom Verwaltungsrat bestimmt werden, können die Gesellschafterversammlungen, inbegriffen auch die jährliche Generalversammlung im Ausland abgehalten werden.

Art. 17. Prozedur, Abstimmungen

Die Gesellschafterversammlungen werden vom Verwaltungsrat oder von dem oder den Kommissaren in der vom Gesetz vorgeschriebenen Form einberufen. Die Einberufung muss die Tagesordnung der Gesellschafterversammlungen beinhalten.

Falls sämtliche Gesellschafter anwesend oder vertreten sind und erklären die der Versammlung vorgelegte Tagesordnung zu kennen, kann eine Gesellschafterversammlung auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden.

Jeder Aktionär kann einem Bevollmächtigten, welcher nicht Aktionär sein muss, durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie Vollmacht zur Vertretung und zur Abstimmung bei einer Gesellschafterversammlung erteilen. Der Verwaltungsrat ist befugt, alle anderen Bedingungen zur Teilnahme an den Gesellschafterversammlungen festzulegen.

Jede Aktie gibt Recht auf ein Stimme.

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes und der Abberufung des Delegierten des Verwaltungsrates welche eine Mehrheit von dreiviertel der anwesenden Stimmen benötigt, erfolgen die Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der Stimmen.

Die Abschriften oder Auszüge der Versammlungsprotokolle, welche bei Gericht oder anderswo vorzulegen sind, werden vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Generalbevollmächtigten oder von zwei Verwaltungsratsmitglieder beglaubigt.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

Art. 18. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr mit dem Datum der Gesellschaftsgründung und endet am 31. Dezember 2001.

Der Verwaltungsrat bereitet die jährliche Bilanz sowie alle dazu gehörigen Dokumente, unter Beachtung der luxemburgischen Gesetzgebung und der luxemburgischen Buchhaltungspraxis, vor.

Art. 19. Gewinnanwendung

Von dem durch die Bilanz ausgewiesenen Reingewinn dienen die ersten fünf Prozent (5%) zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapital erreicht hat.

Die Gesellschafterversammlung beschliesst gemäss dem Vorschlag des Verwaltungsrates über die Anwendung des restlichen Reingewinns. Sie kann beschliessen, den restlichen Gewinn oder einen Teil davon einem Reserve- oder Provisionsfonds zukommen zu lassen, ihn zu übertragen oder an die Aktionäre als Dividende zu verteilen.

Der Verwaltungsrat kann unter den gesetzlichen vorgesehenen Bedingungen einer Anzahlung auf Dividende vornehmen. Der Verwaltungsrat beschliesst den Betrag sowie das Datum, an welchem eine solche Anzahlung vorgenommen wird.

Die Gesellschaft kann unter Beachtung der vom Gesetz vorgeschriebenen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 20. Auflösung, Liquidation

Ausser im Falle einer gegensätzlichen Bestimmung des Gesetzes kann im Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit aufgelöst werden.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung welche ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

Kapitel VII. Gesetzgebung

Art. 21. Gesetzgebung

Für alle Punkte, welche nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze.

Zeichnung und Einbezahlung des Kapitels

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet:

1. Harpes André	25
2. Laurent Fisch	25
Total	50

Auf alle Aktien wurde eine Bareinzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzig tausend (50.000,-) Euro zur Verfügung steht, wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann sind die eingangs erwähnten Personen, welche die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertreten und sich als gültig zusammengerufen betrachten, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf drei.

Zum Verwaltungsratsmitglied werden ernannt:

1. Die Société anonyme MARELUX S.A. mit Sitz in Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse, welche Herrn Robert Mehrpahl als ihren Representant bestimmt

2. Mr Peter Edward Francis Newbald, Chestnut Grove, St. John, Jersey, JE2 4FL

3. Mr Ian Andrew Bryson Gibb, La Grande Route de St. Jean, Jersey, JE2 2FL.

Das Mandat der ernannten Verwaltungsratsmitglieder endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2005.

Die laut Artikel 13. der Gesellschaftssatzung geforderte Genehmigung der Gesellschafterversammlung ist für die drei oben genannten Mitglieder des Verwaltungsrates jeweils einzeln gegeben.

Zweiter Beschluss

Sie bestimmen einstimmig, die Zahl der Kommissare auf eins.

Zum Kommissar wird genannt:

Herr Laurent Fisch, Jurist, wohnhaft in Luxemburg

Das Mandat des ernannten Kommissars endet am Schluss der jährlichen ordentlichen Generalversammlung von 2005.

Dritter Beschluss

Gemäss der gegenwärtige Satzung und des Gesetzes ermächtigt die Gesellschafterversammlung den Verwaltungsrat, die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung individuell an ein oder mehrere Mitglieder des Verwaltungsrates zu übertragen.

Vierter Beschluss

Sie setzen den Gesellschaftssitz fest auf L-2320 Luxemburg, 55, boulevard de la Pétrusse.

Versammlung des Verwaltungsrates

Alsdann sind die vorgenannten Verwaltungsratsmitglieder zu einer Versammlung des Verwaltungsrates zusammengekommen und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Die Firma MARELUX S.A., repräsentiert von Herrn Robert Mehrpahl vorgenannt, wird zum Generalbevollmächtigten ernannt, der Verwaltungsrat überträgt die gesamte tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ihn, welcher individuell zeichnet, gemäss der Ermächtigung die dem Verwaltungsrat an diesem Tag von der ausserordentlichen Generalversammlung erteilt wurde mit ganzer Vollmacht die Gesellschaft einzeln unter seiner alleinigen Unterschrift für alle Geschäfte zu binden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Senningerberg. Im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Harpes, R. Mehrpahl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2001, vol. 129S, fol. 61, case 4. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Senningerberg, den 14. Juni 2001.

P. Bettingen.

(38093/202/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

BROAD STREET MALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand and one, on the twenty-first of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG S.à r.l. a company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

hereby represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of proxies given under private seal.

The beforesaid proxies, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), which it has established as follows:

Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

Art. 2. The Company's name is BROAD STREET MALL, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance,

loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company's purpose shall further be to own real estate either directly or through subsidiaries or branches.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting rights at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Partners Decisions

Art. 14. Partners decisions are taken by partner's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

In case of resolution amending the articles of association duly taken by circular way, the votes shall be counted and the result of the vote shall be drawn up by notarial minute, the whole by and at the request of the management or by any other duly authorised person delegated by the management.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

Financial year - Balance Sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 18. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at disposal of the partners.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners at the pro rata of their participation in the share capital of the company.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable Law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory Measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2001.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prenamed.

All these shares have been fully paid up in cash, and therefore the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros) is as now at the disposal of the Company BROAD STREET MALL, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixty thousand Luxembourg Francs.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Is appointed as managers for an undetermined duration
 - a) Mr Gérard Becquer, Réviseur d'Entreprises, residing at 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg
 - b) Mr Bruce Roe, PROPERTY INVESTMENT PRINCIPAL, residing at times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK)
 - c) Mr Marc Mogull, PROPERTY INVESTMENT PRINCIPAL, residing at Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK)

The Company is bound by the managers according to the article 11 of the Articles of Incorporation.

- 2) The Company shall have its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparai(ssen)t:

DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

ici représentées par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique en vertu de procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

Art. 2. La dénomination de la société sera BROAD STREET MALL, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, d'octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings. L'objet de la Société est aussi de détenir des immeubles soit directement soit à travers des filiales ou succursales.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société, simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télex ou autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

En cas de décision modificative des statuts prise par voie circulaire, les votes émis seront dépouillés et le résultat du scrutin fera l'objet d'un procès-verbal établi par acte notarié, le tout par et à la requête de la gérance ou de toute personne à ce déléguée par la gérance.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2001.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., prénommé.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société BROAD STREET MALL, S.à r.l., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

b) Monsieur Bruce Roe, PROPERTY INVESTMENT PRINCIPAL, demeurant à Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1 Y 5JG (UK).

c) Monsieur Marc Mogull, PROPERTY INVESTMENT PRINCIPAL, demeurant à Times Place, 45 Pall Mall, London, SW1Y 5JG (UK).

La Société est engagée par les gérants conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 129S, fol. 75, case 1. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

J. Elvinger.

(38094/211/310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

CARRERA FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

STATUTS

L'an deux mille un, le vingt-cinq mai.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., avec siège social à Panama (République de Panama)

2) La société INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., avec siège social à Panama (République de Panama), toutes deux ici représentées par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, en vertu de deux procurations générales déposées au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, en date du 3 mai 2000.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils entendent constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CARRERA FINANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la Ville de Luxembourg par simple décision à prendre par le ou les organes chargés de la gestion journalière.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la société ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (Euro 31.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (Euro 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans. Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux prescriptions de la loi.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 6. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle du président, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Le conseil d'administration aura la faculté de nommer son président.

Art. 7. Le conseil d'administration peut désigner un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, celui-ci pouvant être donné par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin à 9.45 heures au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil peut décider que, pour pouvoir assister à une assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, porteur d'une procuration donnée par écrit, télégramme, télécopie ou E-mail.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf les cas où la loi prévoit des conditions de quorum ou de majorités plus strictes.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, est d'application chaque fois qu'il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 9 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2001.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1) GLOBAL SERVICES OVERSEAS INC., prédite, quinze actions,	15
2) INTERNATIONAL BUSINESS SERVICES INC., prédite, seize actions,	16
Total: trente et une actions,	31

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve par attestation bancaire en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Constatation

Le notaire constate encore l'accomplissement des conditions exigées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Estimation du coût

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 45.000,- francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire, ont, après avoir constaté que l'assemblée était régulièrement constituée, prix à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et le nombre des commissaires à un.

Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Claude Faber, expert-comptable, demeurant à L-Mamer,
- b) Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange,
- c) Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Luxembourg.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

Est nommée commissaire:

La société REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

2) Le siège de la société est établi à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et lecture faite, la mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Piek, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2001, vol. 129S, fol. 74, case 4. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

J.-P. Hencks.

(38095/216/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

TORCH STRATEGIC, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 4, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 62.312.

Constituée par acte devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 16 décembre 1997, acte publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C n° 210 du 3 avril 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 juin 2001, vol. 554, fol. 23, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2001.

Signature.

(38059/799/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.737.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2001.

Signature.

(38036/047/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SACHA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2001

Suite à la demande de Monsieur André Labranche de ne pas voir son mandat d'Administrateur renouvelé, l'assemblée décide d'élire Monsieur Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg, 18, boulevard Royal, en remplacement.

Le Conseil d'Administration de la société se compose dorénavant comme suit:

- Hana Azuelos, comptable, demeurant à Paris,
- Elo Rozencwajg, M.B.A., demeurant à Luxembourg,
- Enzo Guastaferrri, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- Marie-Paule Mockel, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Pour publication

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38035/047/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

CITADEL FRONTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

STATUTES

In the year two thousand one, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder. P.O. Box. 309, Uglund House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman; Cayman Islands.

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt, by virtue of a proxy given on May 11, 2001.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CITADEL FRONTIER, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of its powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2001.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, prenamed,

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at five hundred four thousand two hundred forty nine (LUF 504,249.-) Luxembourg Francs.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

Resolutions of the Shareholders

1) The Company will be administered by the following managers

- Mr Nithin Aggarwal, Company Director, residing at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

- Mr Adam C. Cooper, Company Director, residing at 225 West Washington Street, 9th floor, Chicago 60606, Illinois, USA;

- Mr Robin Bedford, Company Director, residing at 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signatures of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le seize mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD., avec siège social à c/o Maples and Calder; P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, ici représenté par Mr Olivier Ferres, consultant, demeurant 10 rue des Prés, L-8392 Nospelt, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après « la Loi »), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après « les Statuts »), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CITADEL FRONTIER, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est / sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives; quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

Souscription - Libération

Les cinq cent (500) parts sociales de la société ont été souscrites par HERA INTERNATIONAL INVESTMENTS LTD avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (LUF 504.249,-) francs luxembourgeois.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Décisions des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants

- M. Nithin Aggarwal, Company Director, demeurant 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

- M. Adam C. Cooper, Company Director, demeurant 225 West Washington Street. 9 th floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A. ;

- M. Robin Bedford, Company Director, demeurant 129 Front Street, Hamilton. HM 12, Bermuda,

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol.129S, fol. 67, case 12. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

J. Elvinger.

(38096/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

CITADEL HORIZON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the sixteenth of May.

Before Us, Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CITADEL EQUITY FUND LTD., having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mr Olivier Ferres, consultant, residing at 10, rue des Prés, L-8392 Nospelt,

by virtue of a proxy given on May 11, 2001.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law »), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles »), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of it purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name CITADEL HORIZON, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one several ad hoc agents.

The manager or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2001.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by CITADEL EQUITY FUND LTD. having its registered office at c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands, prenamed,

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate - Costs

For the purposes of the registration, the capital is valued at five hundred four thousand two hundred forty-nine (LUF 504,249.-) Luxembourg Francs.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg Francs.

Resolutions of the Shareholders

1) The Company will be administered by the following managers

- Mr Nithin Aggarwal, Company Director, residing at 129, Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

- Mr Adam C. Cooper, Company Director, residing at 225 West Washington Steet, 9th floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A ;

- Mr Robin Bedford, Company Director, residing at 129, Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the joint signature of any two of them.

2) The address of the Company is fixed at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède :

L'an deux mille un, le seize mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CITADEL EQUITY FUND LTD., avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représenté par M. Olivier Ferres, consultant, demeurant à 10 rue des Prés, L-8392 Nospelt,

en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2001.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représenté connue indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après « la Société »), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après « la Loi »), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après « les Statuts »), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination CITADEL HORIZON, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2001.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales de la société ont été souscrites par CITADEL EQUITY FUND LTD avec siège social à c/o Maples and Calder, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, Georgetown, Grand Cayman, Cayman Islands.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital est évalué à cinq cent quatre mille deux cent quarante-neuf (LUF 504.249,-) francs luxembourgeois.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

Décision des associés

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- M. Nithin Aggarwal, Company Director, demeurant à 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

- M. Adam C. Cooper, Company Director, demeurant à 225 West Washington Street, 9th floor, Chicago 60606, Illinois, U.S.A ;

- M. Robin Bedford, Company Director, demeurant à 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermuda;

La durée de leur mandat est illimitée. La Société est valablement engagée par la signature jointe de deux d'entre eux.

2) L'adresse du siège social est fixée à 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Ferres, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2001, vol. 129S, fol. 67, case 11. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2001.

J. Elvinger.

(38097/211/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2001.

WHITE INVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 76.755.

Extract of the minutes of the Board of Directors held on 16th May 2001

Further to the resignation of Mr Anders Barsk as a director of the company, it was resolved to coopt Mr Anders Åberg, residing 101 Boulevard Maiesherbes, F-75008 Paris as Director of the company.

The ratification of the election of Mr Anders Åberg as well as the question of the granting discharge to Mr Anders Barsk will be put on the agenda of the next general meeting of the Shareholders.

Translation into French - Traduction en français:

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 16 mai 2001

Suite à la démission de Mr Anders Barsk de ses fonctions d'administrateur de la société, il a été décidé de coopter M. Anders Åberg, demeurant 101 Boulevard Maiesherbes, F-75008 Paris, nouvel administrateur de la société.

La question de la ratification de la nomination de M. Anders Åberg ainsi que celle la décharge à accorder à M. Anders Barsk seront portées à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Certified true extract / Extrait certifié conforme

Signatures / Signatures

Directors / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38081/806/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SALON DE COIFFURE ANGELSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 14, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 35.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 20, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(38037/514/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SOLIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 243, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 juin 2001, vol. 553, fol. 87, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour la SOLIMO S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(38046/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

STANG BRAZ SC, Société Civile.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les actionnaires se sont réunis ce jour vers 17.00 heures sur base d'une convocation téléphonique et ont décidé à l'unanimité de changer les statuts de la façon suivante:

L'article 2 reprend un apport d'un ETAP 28 construit en 1983 N° série 1241, le numéro correct est le 36405.
Junglinster, le 22 mars 2001.

H. Fabry / F. Fabry

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2001, vol. 554, fol. 12, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(38050/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.

SCHOLZE & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8218 Mamer, 12B, rue des Champs.
R. C. Luxembourg B 34.652.

L'an deux mille un, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Antonio Valente Da Silva, ferblantier-couvreur, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith.

2) Monsieur Luc Engeldinger, maître couvreur-ferblantier, demeurant à L-8215 Mamer, 4, rue Bellvue.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter leurs déclarations comme suit:

Que la société à responsabilité limitée SCHOLZE & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-8218 Mamer, 12B, rue des Champs, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch, de résidence à Luxembourg, le 19 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 57 du 9 février 1991 avec un capital social fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de douze mille cinq cents francs luxembourgeois (12.500,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les statuts ont été modifiés à différentes reprises comme suit:

- suivant acte du même notaire du 23 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 349 du 2 août 1993;

- suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich le 6 mars 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 10 juillet 1995, et

- suivant acte reçu par le même notaire Paul Decker le 14 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 618 du 30 août 2000.

Que les parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Antonio Valente Da Silva, ferblantier-couvreur, demeurant à L- 7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith, cinquante parts sociales:	50
2) Monsieur Luc Engeldinger, maître couvreur-ferblantier, demeurant à L-8215 Mamer, 4, rue Bellvue, cinquante parts sociales:	50
Total: cent parts sociales:	100

Le comparant Antonio Valente Da Silva, prénommé, déclare avoir cédé et transporté avec effet au 5 février 2001, sous la garantie légale de droit à Monsieur José Da Silva, employé privé, demeurant à L-7660 Medernach, 19, rue de Savelborn, ici présent et ce acceptant, une (1) part sociale et le comparant Luc Engeldinger déclare avoir cédé et transporté avec effet au 5 février 2001, sous la garantie légale de droit au prénommé Antonio Valente Da Silva, ce acceptant, ses cinquante (50) parts sociales.

Les cessions qui précèdent sont acceptées au nom de la société par son gérant unique, Monsieur Luc Engeldinger prénommé.

Les nouveaux associés déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'adopter l'Euro comme monnaie de référence et de comptabilité de SCHOLZE & CIE, S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2001.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir le capital de francs luxembourgeois en Euro, au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (40,3399) francs luxembourgeois pour un (1) Euro, avec effet au 31 décembre 2001, de sorte que le capital social sera fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social, par incorporation de réserves disponibles, d'un montant de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR), pour le porter de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représentés par cent parts sociales (100) de trois cent dix euros (310,- EUR) par part sociale.

Le montant de treize virgule trente et un euro (13,31 EUR) vient à l'instant d'être déposé au compte de la société SCHOLZE & CIE, S.à r.l. prénommée, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 6 des statuts est modifié avec effet au 31 décembre 2001, afin de lui donner le teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées et détenues comme suit:

1) Monsieur Antonio Valente Da Silva, ferblantier-couvreur, demeurant à L-7740 Colmar-Berg, 21, avenue Gordon Smith, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales:	99
2) Monsieur José Da Silva, employé privé, demeurant à L-7660 Medernach, 19, rue de Savelborn, une part sociale:	1
Total: cent parts sociales:	100

Cinquième résolution

Est nommé gérant administratif de la société avec effet immédiat, Monsieur Antonio Valente Da Silva, prénommé. Monsieur Luc Engeldinger, prénommé, sera dorénavant gérant technique de la société.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: A. Valente Da Silva, L. Engeldinger, J. Da Silva et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2001, vol. 464, fol. 68, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 6 juin 2001.

A. Lentz.

(38038/221/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2001.